



Traité Chabbath

Michna 4 - Chapitre 3

מעשה שעשו אנשי טבריה, הביאו סילון של צונן לתוך אמה של חמין. אמרו להם חכמים, אם בשבת--כחמין שהוחמו בשבת, אסורין ברחיצה ובשתייה; ואם ביום טוב--כחמין שהוחמו ביום טוב, אסורין ברחיצה ומותרין בשתייה. מולייר הגרופ, שותין ממנו בשבת; אנטיכי--אף על פי שהיא גרופה, אין שותין ממנה

Les habitants de Tibériade ont un jour installé un tuyau d'eau froide dans un canal d'eau chaude. Les Sages leur ont dit : si c'est Shabbat, c'est comme de l'eau chauffée le Shabbat, interdite [à la fois] pour la toilette et comme boisson ; le Yom Tov, c'est comme de l'eau chauffée le Yom Tov, interdite pour la toilette [mais] autorisée comme boisson. Un moulyar (une sorte de bouilloire composée de deux parties) dont on a retiré les braises, on peut boire de son eau pendant Shabbat, [mais] un antikhi (une sorte de bouilloire à double fond), même après en avoir retiré les braises, on ne peut en boire l'eau.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions